



**PROCES VERBAL**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 19 MAI 2026**

Heure : 19 H  
Séance : Ordinaire  
Date de convocation : 13/05/2026  
Date d'affichage : \_\_/\_\_/2026

**ORDRE DU JOUR** :

1. *Nomination d'un(e) secrétaire de séance*
2. *Approbation du procès-verbal du 21 avril 2026*
3. *Devis portes antipanique école*
4. *Devis ONF travaux sylvicoles*
5. *Mise en place d'un système public de vidéoprotection urbaine sur le territoire de la commune*
6. *Dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »*
7. *Installation d'un store extérieur sur la façade de la boulangerie communale*
  
8. ***Questions diverses***
  - a. *Entretien au niveau des 4 pavillons du lotissement de l'érable près du ru*

Le mardi dix-neuf mai deux mille vingt-six, à dix-neuf heures le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard HOSCH, Maire.

Étaient présents : M. Bernard BLANCHON  
M. Bertrand BOBIN  
Mme Evelyne CABRER  
Mme Audrey CHEVET  
Mme Nathalie DAVOUST  
Mme Nadège DURAND  
M. Patrick FROMENTIN  
M. Sylvain GUERARD  
M. Bernard HOSCH  
M. Alain MARCHAL  
Mme Barbara PREVOST

Était absent (excusé) : néant

A donné procuration : néant

M. le Maire procède à la vérification du quorum.  
Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h00.

En préambule et à la demande du Maire, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

1. d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :  
- installation d'un store extérieur sur la façade de la boulangerie communale

## ORDRE DU JOUR

### 1. Nomination d'un(e) secrétaire de séance

#### Délibération n°2026/064 transmise en Sous-préfecture le 28/05/2026

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Mme Evelyne CABRER se propose pour être secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

**NOMME** Mme Evelyne CABRER secrétaire de séance.

### 2. Approbation du procès-verbal du 21 avril 2026

#### Délibération n°2026/065 transmise en Sous-préfecture le 28/05/2026

Il s'agit d'approuver, avec ou sans observation, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 21 avril 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 21 avril 2026.

### 3. Devis portes antipanique école

#### Délibération n°2026/066 transmise en Sous-préfecture le 28/05/2026

Le Maire explique que les portes de l'école donnant sur la cour sont recensées comme des issues de secours et qu'elles doivent être équipées de système antipanique ce qui n'est pas le cas actuellement.

La commission travaux présente le devis de la société MARAULT (89320 Vaumort).

	Montant HT	Montant TTC
MARAULT	2 005.18€	2 406.22€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

**DÉCIDE** de retenir le devis de la société MARAULT (89320 Vaumort) pour un montant de 2 005.18€ HT (soit 2 406.22€ TTC)

#### 4. Devis ONF travaux sylvicoles

##### **Délibération n°2026/067 transmise en Sous-préfecture le 28/05/2026**

Le Maire donne la parole à M. Sylvain GUERARD référent de la commission bois.

Il présente et détaille le devis proposé par l'ONF pour des travaux 2026 de maintenance dans les bois de Vaudeurs. Il concerne l'abattage d'arbres dangereux qui risquent de tomber sur la route ou sur des passants, le passage d'un lamier (routes des loges jusqu'à l'ormeau 800m) et l'entretien des chênes qui seront exploités par le futur.

Travaux de maintenance sylvicole réalisés par l'ONF :

Montant HT	Montant TTC
10 283.02€	12 339.63€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

**DÉCIDE** de retenir le devis de la ONF pour un montant de 10 283.02€ HT (soit 12 339.63€ TTC)

#### 5. Mise en place d'un système public de vidéoprotection urbaine sur le territoire de la commune

##### **Délibération n°2026/068 transmise en Sous-préfecture le 28/05/2026**

Le Maire explique que des détériorations et de l'incivisme se sont déroulés sur la commune dernièrement : dégradations au stade de foot et sur le parking de l'école.

Il propose une démarche de prévention/protection des citoyens, des biens matériels et bâtiments communaux, contre les dépôts sauvages...

Il souhaite créer un groupe de travail afin de réaliser une étude de faisabilité pour l'installation de système de protection moderne : déterminer les secteurs sensibles, les solutions techniques possibles, les procédures de déclaration auprès de la CNIL et de la Préfecture, les aides financières, faire appel à des conseillers extérieurs...

Le but serait de proposer un projet détaillé et chiffré au conseil municipal.

Ce groupe de travail pourrait également étudier les projets de sécurité routière sur l'ensemble de la commune.

Suite à l'appel à volontaire, le groupe de travail se composerait ainsi :

- Patrick FROMENTIN
- Nadège DURAND
- Evelyne CABRER
- Sylvain GUERARD
- Alain MARCHAL
- à demander si souhaite et confirmer : Marc CHASSERIAU en tant que conseiller du fait de leurs savoirs
- à demander si souhaite et confirmer : M. ou Mme BELLOCHIO-SECRET en tant que conseiller du fait de leurs savoirs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	1 (Nathalie DAVOUST)

**ACCEPTE** la création du groupe de travail tel que défini ci-dessus

**ACCEPTE** les objectifs du groupe de travail à savoir l'étude de faisabilité de la mise en place d'un système public de protection moderne sur le territoire de la commune et de répertorier les sites sensibles

**AUTORISE** M. le Maire à demander des devis pour la mise en place de système de surveillance du bâtiment technique communal.

**6. Dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »  
Délibération n°2026/069 transmise en Sous-préfecture le 28/05/2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article D.167-19,

Vu la demande du Service de Gestion Comptable de Sens,

Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption par le conseil municipal d'une délibération de principe, précisant les caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Il est donc proposé de prendre en charge au compte 6232, les dépenses suivantes :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, sapins,, illuminations de fin d'année, les jouets et friandises, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations,
- les fleurs, bouquets, gravure, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements notamment lors des mariages, naissances, décès, départs (par exemple en retraite), récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles,
- le colis de fin d'année pour les administrés de plus de 70 ans,
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats (exemple Sacem, Spre...),
- les feux d'artifice, concerts animations, sonorisations,
- les concerts, manifestations culturelles, location de matériel (podium, chapiteaux, structures gonflables...),
- les frais d'annonce, de publicité et parution liées aux manifestations,
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus, agents et cas échéant de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou valoriser les actions municipales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

**AFFECTE** les dépenses suscitées au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

**7. Installation d'un store extérieur sur la façade de la boulangerie communale**  
**Délibération n°2026/070 transmise en Sous-préfecture le 28/05/2026**

Le Maire donne la parole à M. Bernard BLANCHON, référent de la commission travaux.

Il a été constaté l'ensoleillement de la vitrine de la boulangerie communale et il s'avère que la façade est peu exposée au soleil le matin. Et l'après-midi, la boulangerie est fermée.

M. Bernard BLANCHON pose la question de l'opportunité d'une dépense pour la mise en place d'un store par rapport à une exposition minimale au soleil.

Si l'argument est de rendre plus visible et attractive la boulangerie, M. Bernard BLANCHON propose la mise en place d'une marquise.

M. le Maire demande s'il est pertinent d'installer un store maintenant. En effet, la mairie doit prioritairement aménager l'intérieur de la boutique en implantant un meuble pour présenter les produits additionnels (produits locaux ...).

M. le Maire propose de mettre en suspens l'installation d'un store extérieur sur la façade de la boulangerie communale et de déclencher l'aménagement intérieur de ce commerce avec l'achat d'un meuble présentoir (ou autre système).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

**DÉCIDE** de mettre en suspens l'installation d'un store extérieur sur la façade de la boulangerie communale

**DÉCIDE** de déclencher l'aménagement intérieur de ce commerce avec l'achat d'un meuble présentoir (ou autre système).

**INFORMATIONS DU MAIRE**

- villages fleuris : Vaudeurs est candidate pour le label villages fleuris 2026. Le jury sera présent sur la commune durant la semaine du 22 juin 2026 afin de visiter différents lieux significatifs et correspondant aux critères de sélection.  
La mairie va organiser un concours des maisons fleuries. Le passage du jury se fera jeudi 18 juin 2026.
- muguet du 1<sup>er</sup> mai 2026 : suite à un quiproquo entre M. le Maire et le boulanger des Sièges, deux personnes auraient vendu du muguet devant la boulangerie de Vaudeurs. M. le Maire a décidé de racheter le stock de muguet du vendeur prévu par la boulangerie des Sièges et a donné le muguet à l'administrée de Vaudeurs pour qu'elle le vende.
- procédure de bien en abandon manifeste : M. le Maire a déclenché la procédure de bien en état d'abandon manifeste. La première étape consiste à rechercher, auprès du service de la publicité foncière, les coordonnées des propriétaires actuels.

## DÉCISIONS DU MAIRE

- contrat CDD signé le 4 mai 2026 pour le renfort saisonnier au service technique

## QUESTIONS DIVERSES

*a. Entretien au niveau des 4 pavillons du lotissement de l'érable près du ru*

Vers le lotissement de l'érable, l'entretien de la parcelle communale entre le chemin derrière la salle polyvalente et le ru de l'érable n'a pas été fait par la commune.

Le Maire a demandé au nouvel agent saisonnier du service technique de débroussailler cette zone ainsi que le chemin de l'érable qui n'était pas entretenu.

- Information de M. Sylvain GUERARD : les trottoirs le long de la route de Grange sèche sont envahis par les gravillons et bloquent l'évacuation des eaux pluviales.  
M. le Maire indique qu'il a pris contact avec une société pour des passages de balayeuse sur la commune.
- M. Patrick FROMENTIN présente un bilan financier du budget communal à fin avril 2026.  
Un point sera fait tous les 4 mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

Prochaine réunion le 5 juin 2026 18h

### **RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS**

N°2026/064	Nomination d'un(e) secrétaire de séance
N°2026/065	Approbation du procès-verbal du 21 avril 2026
N°2026/066	Devis portes antipanique école
N°2026/067	Devis ONF travaux sylvicoles
N°2026/068	Mise en place d'un système public de vidéoprotection urbaine sur le territoire de la commune
N°2026/069	Dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »
N°2026/070	Installation d'un store extérieur sur la façade de la boulangerie communale

Nombre de conseillers		
En exercice : 11	Présents : 11	Ayant pris part aux votes : 11
<i>M. Bernard HOSCH Maire</i>	<i>Mme Nadège DURAND 1<sup>ère</sup> Adjointe</i>	<i>M. Patrick FROMENTIN 2<sup>ème</sup> Adjoint</i>
<i>Mme Evelyne CABRER 3<sup>ème</sup> Adjointe</i>	<i>M. Bernard BLANCHON Conseiller Municipal</i>	<i>M. Bertrand BOBIN Conseiller Municipal</i>
<i>Mme Audrey CHEVET Conseillère Municipale</i>	<i>Mme Nathalie DAVOUST Conseillère Municipale</i>	<i>M. Sylvain GUÉRARD Conseiller Municipal</i>
<i>M. Alain MARCHAL Conseiller Municipal</i>	<i>Mme Barbara PRÉVOST Conseillère Municipale</i>	